

## Préparation des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

**Constatations, réflexions et propositions de la 36<sup>ème</sup> section du CNU  
réunie le mercredi 12 septembre à l'université Pierre et Marie Curie, Paris 6.**

*15 membres présents, 10 excusés ont fait parvenir leurs  
commentaires sur le questionnaire.*

|   |   |
|---|---|
| <p><b>1. Quelle vision avez-vous du CNU et de son importance sociétale et universitaire ?</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section du CNU considèrent que le CNU est la garantie du statut national des enseignants-chercheurs. Par la qualification aux fonctions de MCF et de PR, le CNU est le garant d'un niveau minimal d'accès à l'enseignement supérieur. Le CNU, en tant qu'instance composée majoritairement d'élus, a un rôle majeur à jouer par rapport à l'AERES, notamment dans le cadre du suivi des carrières des enseignants-chercheurs. Il a aussi à exercer un rôle de contrepoids vis-à-vis des établissements, notamment ceux à faible effectif et pour les sections faiblement représentées. Le CNU doit rendre compte auprès du ministère, ainsi qu'auprès des collègues et des doctorants de leur communauté (effort de communication à accentuer).</p> |
| <p><b>2. Réflexions et propositions relatives aux missions du CNU.</b></p> <p><b>2.1. Missions actuelles</b></p> <p><b>Qualifications : questions spécifiques</b></p> <p><b>1. Quantité de travail : faut-il chercher à alléger la procédure de qualification ? Si oui, comment ?</b></p> | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section du CNU souhaitent le maintien de la procédure actuelle. Ils notent toutefois la nécessité de l'indemnisation des membres suppléants participant aux réunions au même titre que les titulaires.</p>  |
| <p><b>2. Durée : la durée de validité de la qualification (un peu plus de 4 ans) est-elle appropriée, ou faudrait-il l'allonger, éventuellement à vie ? la diminuer ?</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section du CNU proposent le maintien de la durée de qualification à 4 ans.</p>  |
| <p><b>3. Séquence : faut-il abandonner/conservé la</b></p>  | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section du CNU se positionnent clairement pour le</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>qualification <i>a priori</i> actuelle ? Faut-il revenir, comme c'est le cas pour les postes 46.3 dans la majorité des sections et comme ce fut le cas, il y a une quinzaine d'années, à une validation <i>a posteriori</i> des candidats sélectionnés par les établissements ?</b></p> | <p>maintien d'une qualification <i>a priori</i> gage d'une évaluation équitable par une instance nationale.</p>  |
| <p><b>4. Voies spécifiques : les procédures aménagées pour les voies spécifiques (46.3, agrégation du supérieur, ...) sont-elles justifiées et appropriées ?</b></p>  | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section du CNU précisent que leur section n'est pas concernée par l'agrégation du supérieur. De plus, ils souhaitent l'abandon de la procédure 46.3. Les membres rappellent que les enseignants-chercheurs doivent être évalués sur les trois missions : enseignement, recherche, investissement collectif, même si ces missions sont plus ou moins développées. Conscients de la promotion des MCF HDR (qualifiés) ils souhaitent la mise en place d'un concours national portant sur quelques postes PR.</p> |
| <p><b>5. Recours : les conditions et modalités prévues pour les recours sont-elles appropriées ? Quelles autres conditions seraient envisageables ?</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section du CNU considèrent que les conditions de recours sont appropriées. Ils proposent que le recours puisse être formulé après un premier refus. L'existence de la procédure de recours conduit la section CNU à définir des critères de qualification stricts.</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Promotions (promotion d'échelon, avancement de grade, changement de corps)</b></p> <p><b>1. Réflexion sur le changement de corps vs promotion Peut-on envisager des cas de transformation automatique de MCF en PR (par exemple MCF HDR qualifiés PR ...) ?</b></p> | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section du CNU ne souhaitent pas la transformation automatique de certains postes de MCF en PR. Ils proposent que le CNU puisse organiser un concours national pour quelques promotions PR afin de pallier d'éventuelles contraintes locales (établissements à faible effectif, section CNU à faible effectif, etc.).</p> |
| <p><b>2. Réflexion sur le changement d'échelon</b></p>  | <p>Les membres souhaitent une simplification de la durée des échelons des différents corps et grades, tout en réaffirmant la nécessité d'une progression plus rapide en début de carrière des MCF.</p>  |
| <p><b>3. La procédure actuelle d'avancement de grade</b><br/> <b>La procédure Electra : est-elle satisfaisante ? Si non, comment l'améliorer ?</b></p>  | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section souhaitent aussi une interface plus conviviale, simplifiée pour l'accès au formulaire de candidature.</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Le circuit du dossier vous paraît-il satisfaisant? (établissement - puis CNU - puis retour à l'établissement). Faut-il revenir au circuit précédent avec le choix entre promotion locale et nationale ?</b></p> | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section considèrent que l'extrême disparité des avis rendus par les établissements rend inutile l'étape préalable consistant à recevoir l'avis du CA avant la mise à disposition des dossiers auprès de la section CNU.</p> <p>En revanche, tout enseignant-chercheur devrait pouvoir candidater soit auprès du CNU, soit auprès de son établissement, soit auprès des deux (formule actuelle).</p> |
| <p><b>Recours : Peut-on envisager une procédure de recours ? Si oui, avec quelles modalités ?</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section considèrent qu'à leur niveau aucune procédure de recours n'est envisageable</p>   |
| <p><b>Le nombre de promotions dans chaque grade est-il satisfaisant ? Si non, en faut-il plus/moins ?</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section jugent que le nombre de promotions est clairement insuffisant. Ils demandent une meilleure adaptation à la pyramide des âges.</p>   |
| <p><b>Faut-il ajouter des échelons dans les grilles actuelles?</b></p>  | <p>Ceci n'est pas nécessaire.</p>   |
| <p><b>Comment traiter la question de l'absence de promotions locales dans les petits établissements ?</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section préconisent la mise en place d'une instance spécifique aux établissements à faible effectif, à l'image de la procédure spécifique applicable pour la promotion dans le cas de certaines fonctions (Président d'université, directeur d'UFR, etc.)</p>   |
| <p><b>Le rapport entre les nombres de promotions au niveau national et au niveau local est-il satisfaisant ?</b></p>  | <p>Pour compenser certaines disparités (notamment pour les établissements à faible effectif) il est préconisé par les membres de la 36<sup>ème</sup> section une répartition 60% (national) 40% (local).</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>CRCT : questions spécifiques</b><br/> <b>1. Calcul du nombre de semestres : la formule actuelle pour le nombre de semestres attribués dans une section est-elle appropriée ?</b></p> | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section demandent que le nombre de semestres attribués soit significativement augmenté (au moins doublé !).</p> |
| <p><b>2. Avis : faudrait-il demander un avis du CNU sur les demandes de CRCT à l'établissement, comme c'est le cas pour les promotions ?</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section jugent inutile un avis de la section pour les CRCT attribués localement.</p>                            |
| <p><b>3. Périodicité: faut-il envisager une attribution systématique de CRCT à périodes fixes (par exemple un</b></p>  | <p>Il ne semble pas judicieux d'imposer une attribution systématique. En revanche, il conviendrait d'augmenter les possibilités</p>                   |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| semestre tous les 6 ou 7 ans) ? | pour celles et ceux qui le souhaitent (tous les 6 ans par exemple). |
|---------------------------------|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>2.2 Les missions perdues par les sections CNU</b>                                     | Les membres de la 36 <sup>ème</sup> section considèrent que cette mission est du ressort des établissements (service des ressources humaines) assistés le cas échéant de membres du CNU présents localement. |
| <b>Reclassement</b>  |  |
| <b>Changement de section</b>   | Les membres de la 36 <sup>ème</sup> section considèrent que le CNU doit impérativement récupérer cette compétence.   |
| <b>Si oui, comment les traiter ? (périodes dans l'année, nombre de rapporteurs, ...)</b> | Lors des sessions de promotions. Avis de deux rapporteurs.   |

|   |   |
|---|---|
| <b>2.3 Les éventuelles futures missions</b>   | Les membres de la 36 <sup>ème</sup> section préconisent l'utilisation de l'expression « examen du compte rendu d'activité » et non d'évaluation.  |
| <b>Suivi national des carrières</b>   |   |
| <b>1. Opportunité de cette nouvelle mission : pour les EC, quels en seraient l'intérêt, les intentions, les objectifs, la portée ?</b>  |   |
| <b>2. Formes et modalités : quelles formes et modalités (dossier écrit, entretien, comité de visite, statistiques, ...) pourraient prendre cette nouvelle mission ?</b>   | Un dossier rédigé avec éventuellement un entretien sur demande de l'EC. Ces comptes rendus devraient être en phase avec les expertises de l'AERES.  |
| <b>3. Moyens : de quels moyens le CNU devrait-il se doter pour mener à bien cette mission ?</b>   | Une session spécifique dédiée au suivi des carrières (examen des comptes rendus d'activité).  |
| <b>4. Périodicité: peut-on envisager une procédure récurrente ? si oui quelle périodicité ? Si non, comment mettre en oeuvre cette mission ?</b>  | En phase avec l'évaluation des laboratoires et des établissements (tous les 5 ans).   |
| <b>5. Acteurs : qui pourrait demander un suivi de carrière au CNU ? qui pourrait être destinataire des documents produits par le CNU dans le cadre de cette éventuelle nouvelle mission (enseignant-chercheur, directeur d'unité, président d'université, directeur de département...)?</b> | Ce suivi de carrière serait appliqué à tous les EC. Les avis sur les comptes rendus serait uniquement transmis à l'intéressé (au moins dans un premier temps, tant que la procédure n'est pas totalement établie). Ce retour pourrait être suivi d'un entretien avec l'EC, à sa demande ou à celle de la section CNU. |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Évaluation des unités</b> | Les membres de la 36 <sup>ème</sup> section |
|------------------------------|---|

|   |  |
|---|--|
| <p><b>1. Mission : les sections CNU, avec celles du CNRS pour les UMR, pourraient-elles assurer la mission de désignation des membres et de cadrage des comités de visite, actuellement à charge des délégués scientifiques de l'AERES?</b></p> | <p>considèrent que la présence d'un membre du CNU est indispensable dans chaque comité de visite. Dans le cas où deux sections CNU seraient fortement représentées dans l'équipe de recherche évaluée, deux délégués CNU seraient nécessaires.</p> <p>En revanche, ils n'estiment pas opportun de soumettre la liste complète des comités de visite à leur approbation (ce qui serait sans doute inapplicable compte tenu des délais impartis et des incertitudes concernant la présence ou non des membres sollicités).</p> |
| <p><b>2. Élection : cette nouvelle mission demanderait-elle une ré-élection de l'ensemble des sections CNU?</b></p>   | <p>En aucun cas.</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Primes</b><br/> <b>1. Si le système actuel de primes est maintenu, le CNU doit-il s'occuper de l'expertise des demandes de ces primes?</b></p> | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section considèrent que seule la PES est concernée par la présente question.</p>  |
| <p><b>2. Si oui, lesquelles et dans quelles conditions ?</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section estiment que l'évaluation par un comité ad-hoc des PES devrait être remplacée par une évaluation réalisée par le CNU.</p> |
| <p><b>3. Influence des primes sur l'étude des dossiers de qualification ou/et de promotions</b></p>  | <p>L'attribution de la PES ou d'autres primes n'entrent pas dans les critères de promotion.</p>   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Recrutement : questions spécifiques au CNU en cas de modification du texte sur les comités de sélection.</b><br/> <b>1. Participation : faudrait-il imposer dans les commissions de recrutement la participation d'un nombre minimum de membres du CNU ou désignés par le CNU ?</b></p> | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section considèrent cette proposition totalement inappropriée et contraire à la séparation des rôles : national (CNU), local (établissement).</p> |
| <p><b>2. Validation : faudrait-il demander une validation de la composition des commissions de recrutement par le CNU?</b></p>  | <p>Non, pour la même raison que précédemment.</p>   |
| <p><b>3. Recours : faudrait-il que le CNU puisse être saisi par une commission de recrutement pour un recours en cas de conflit avec la décision du CA de l'établissement ?</b></p>   | <p>Non, pour la même raison que précédemment.</p>   |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>4. Peut-on envisager d'autres types de concours de recrutement que celui actuellement en vigueur, dans lesquels le CNU aurait toute sa place ?</b></p> | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section proposent que la section CNU puisse organiser un concours national pour quelques postes de PR (pallier le problème des promotions locales, suppression du 46.3).</p> |
|--|--|

|   |   |
|---|---|
| <p><b>3 – Réflexions et propositions relatives au fonctionnement, à la composition et au mode d'élection du CNU</b></p> <p><b>Remarques et réflexions sur la composition actuelle et son mode d'élection</b></p> <p><b>Propositions</b></p> <p><b>1. Suppléants</b></p> | <p>La présence de suppléants doit être pérennisée si le suivi des carrières est mis en place.</p> <p>La section préconise le <i>statu quo</i>, sauf en cas de missions nouvelles qui nécessiteraient davantage de titulaires.</p>   |
| <p><b>2. Quorum</b></p>   | <p>La section n'a jamais rencontré de problème de quorum.</p>   |
| <p><b>3. Les nommés</b></p>   | <p>La section est favorable à des membres nommés, sous réserve que ces nominations permettent un rééquilibrage en termes de disciplines, de répartition géographique ou de parité, ce qui n'a clairement pas été le cas en 2011.</p>  |
| <p><b>4. Absence d'un membre du bureau</b></p>  | <p>La section préconise l'élection d'un suppléant A et d'un suppléant B.</p>  |
| <p><b>5. Indemnités</b></p>   | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section demandent que toute participation soit également indemnisée (titulaire ou suppléant). Ils demandent que les indemnités soient établies sur la base de la présence effective aux réunions avec définition d'une base d'indemnisation par jour de session de qualification, promotion, etc.</p> |
| <p><b>La déontologie</b></p> <p><b>1. Les règles actuelles : les garder, les supprimer, les modifier ?</b></p>  | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section demandent que les règles de déport actuelles soient maintenues.</p>   |
| <p><b>2. Envisager de nouvelles règles.</b></p>   | <p>Non</p>  |
| <p><b>3. Traitement des dossiers des membres des sections.</b></p>  | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section ont décidé qu'ils ne pourraient prétendre à une promotion à l'échelon national durant leur mandat.</p>  |
| <p><b>Indépendance des sections</b></p> <p><b>1. Comment la garantir ?</b></p>  | <p>Les membres de la 36<sup>ème</sup> section estiment que l'indépendance du CNU est assurée dès lors que les missions nationales telles que la qualification, l'évaluation des</p>   |

|  |   |
|--|---|
|  | promotions, voire le suivi des carrières lui sont réservées.  |
| <b>2. Indépendance des sections vs harmonisation des procédures.</b> | Les membres de la 36 <sup>ème</sup> section considèrent que chaque section du CNU doit définir ses propres règles en fonction de ses habitudes et usages spécifiques.   |
| <b>Les moyens</b><br><b>1. Indemnités et décharges horaires</b>      | Les membres de la 36 <sup>ème</sup> section demandent que la possibilité de conversion de l'indemnité en décharge horaire soit clairement indiquée aux membres du CNU.  |
| <b>2. Locaux et moyens en personnels</b>                             | Les membres de la 36 <sup>ème</sup> section considèrent que la saisie informatique des qualifications et promotions devrait être réalisée par le personnel du ministère (secrétariat dédié).  |
| <b>3. Fichier national des enseignants-chercheurs</b>                | Les membres de la 36 <sup>ème</sup> section considèrent qu'un fichier à jour des enseignants-chercheurs relevant de la section CNU est indispensable, notamment pour une communication de qualité. Ils demandent au ministère de se donner les moyens de collationner les informations auprès des établissements.   |
| <b>4. Autres</b>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place une version anglaise pour la saisie des candidatures pour une qualification ou un concours dans l'application Galaxie.</li> <li>2. En cas de délégation d'un membre du CNU (par exemple CRCT), ce dernier devrait être pris en charge depuis son affectation temporaire et non depuis sa résidence habituelle.</li> </ol> |